

COMMISSION RECHERCHE
Séance plénière du mardi 12 septembre 2017

Relevé de décisions

- 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 juin 2017.**
 - ▶ Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

- 2 Informations du Président.**
 - ▶ Pas de vote

- 3 Exposé scientifique : Présentation du projet d'UMR « Bien-être, Sport, Santé ».**
 - ▶ Pas de vote

- 4 Point sur les dossiers d'évaluation HCERES des unités de recherche.**
 - ▶ Pas de vote

- 5 Examen de la proposition de nomination de M. Florian WASZAK en tant que directeur par intérim du Laboratoire de Psychologie de la Perception (LPP) – UMR 8242, faisant suite au départ de M. Andreï GOREA.**
 - ▶ Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Délibération CR 2017- 24

- 6 Approbation des règlements intérieur du Centre de Recherche Epidémiologie et Statistique Sorbonne Paris Cité (CRESS) – UMR 1153 dirigé par Philippe RAVAUD et du Centre de Psychiatrie et Neurosciences (CPN) – UMR-S 894, dirigé par Thierry GALLI.**
 - ▶ Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés sous réserve des corrections demandées en séance par les membres de la Commission Recherche. Délibération CR 2017- 25

- 7 Avis sur le refus d'inscription en 5ème année d'un doctorant de l'ED 563 MTCl.**
 - ▶ Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Délibération CR 2017- 26

- 8 Point sur les dossiers d'évaluation HCERES des Ecoles Doctorales 180, 261, 262, 474, 562 et 563.**
 - ▶ Pas de vote.

- 9 Approbation des conventions internationales réalisées à la Direction des Partenariats Internationaux.**
 - ▶ Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Délibération CR 2017- 27

- 10 Approbation des contrats réalisés à la Direction de la Recherche et de la Valorisation sur la période : 22 mai au 21 juillet 2017.**
 - ▶ Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Délibération CR 2017- 28

- 11 Questions diverses.**
 - **Demande de relative à l'instauration d'un droit à réinscription en 7^{ième} année de thèse pour les doctorants ayant débuté leur thèse avant l'entrée en vigueur de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre nationale de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme de doctorat.**
 - ▶ Aucun vote.